

Arrêté de nomination et de rémunération des membres des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 16 de la loi de santé, du 6 février 1995 ;

vu le règlement des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s, du 5 octobre 2016 ;

vu les propositions faites au Département des finances et de la santé par les organismes sollicités ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

arrête :

Commission stratégique

Composition

Article premier ¹Sont nommé-e-s membres de la commission stratégique pour les proches aidant-e-s pour la présente législature et jusqu'au 31 décembre 2021 :

- Monsieur Jean-Jacques Monachon, président ad intérim ;
- Madame Nicole Baur, office de la politique familiale et de l'égalité ;
- Madame Béatrice Blunier Stauffer, Ligue neuchâteloise contre le cancer ;
- Madame Anne Courvoisier, Association Alzheimer Neuchâtel ;
- Monsieur Robin Delisle, Croix-Rouge suisse Neuchâtel ;
- Monsieur François Dubois, Pro Senectute Arc-Jurassien ;
- Madame Laure Galvani, Association neuchâteloise des proches aidants ;
- Madame Corinne Girod, NOMAD ;
- Madame Francine Glassey-Perrenoud, Société neuchâteloise de médecine et des médecins de famille et de l'enfance de Neuchâtel ;
- Madame Myriam Graber, Association suisse des infirmières et infirmiers ;
- Madame Rose-Marie Jacot, AVIVO et Conseil de santé ;
- Monsieur Gregory Jaquet, Association des communes neuchâteloises, commune de Milvignes ;
- Madame Elisabeth Kohli, Spitex pour la ville et la campagne ;
- Monsieur Yves Kühne, Association Réseau Orientation Santé Social ;
- Monsieur Frédéric Mairy, Association des communes neuchâteloises ;
- Monsieur André-Philippe Méan, Info Entraide Neuchâtel ;

- Madame Sylvie Métille Flückiger, service des ressources humaines de l'État ;
- Madame Noémie Monnier, Centre social protestant ;
- Monsieur Hubert Péquignot, Caritas Neuchâtel ;
- Madame Yasmina Produit, Union syndicale cantonale neuchâteloise ;
- Monsieur Patric Savioz, Pro Infirmis Neuchâtel ;
- Madame Angelica Torres, service de la santé publique, secrétaire scientifique et administrative de la commission ;
- Madame Marie-France Vacheron, Association neuchâteloise de services bénévoles ;
- Madame Françoise Vouga, Association Insieme Neuchâtel ;
- Madame Laura Zwyzgart, Églises reconnues du canton de Neuchâtel.

²Le président ad intérim, Monsieur Jean-Jacques Monachon, est mandaté par le service de la santé publique, jusqu'au 31 décembre 2018, pour la mise en place et la conduite de la commission stratégique pour les proches aidant-e-s.

Commission opérationnelle

Composition

Art. 2 Sont nommé-e-s membres de la commission opérationnelle pour les proches aidant-e-s pour la présente législature et jusqu'au 31 décembre 2018 :

- Madame Angelica Torres, service de la santé publique, présidente de la commission ;
- Madame Christine Ducommun, Association Alzheimer Neuchâtel ;
- Madame Véronique Eggimann, Info Entraide Neuchâtel ;
- Madame Corinne Humair, Pro Infirmis Neuchâtel ;
- Madame Elodie Legrand, Croix-Rouge suisse Neuchâtel ;
- Madame Emmanuelle Racine, Pro Senectute Arc-Jurassien ;
- Madame Christine Kaesermann, Association neuchâteloise des proches aidants ;
- Madame Nathalie Mercier, NOMAD ;
- Monsieur Laurence Chapuis, Caritas Neuchâtel ;
- Monsieur Jean-Marc Leresche, Églises reconnues du canton de Neuchâtel.



Rémunération **Art. 3** Les membres des commissions sont indemnisé-e-s conformément à l'arrêté concernant les indemnités de présence et de déplacement des membres des commissions administratives, consultatives, d'examens ou d'experts, du 26 décembre 1972.

Entrée en vigueur et publication **Art. 4** ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

²Il sera publié dans la Feuille officielle

Neuchâtel, le 27 mars 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
J.-N. KARAKASH

La chancelière,
S. DESPLAND